



Financé par  
l'Union européenne



MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



# Le lien entre le sans-abrisme et la migration favoriser les quartiers inclusifs

## RAPPORT D'APPRENTISSAGE THÉMATIQUE





Financé par  
l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

### Crédits

Lydia Stazen (Auteur)

Ville de Dortmund

Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM)

Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)

UN-Habitat

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, copiée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation des titulaires du droit d'auteur, à savoir l'ICMPD, CGLU et ONU-HABITAT.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Son contenu est la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'UE ou de la DDC.

## TABLE DES MATIÈRES

### 01 CONTEXTE

- 01 Remerciements
- 02 A propos de MC2CM

### 03 RÉSUMÉ

### 05 CONCEPTS CLÉS

- 05 Intersection du logement avec les droits de l'homme
- 06 Le Nouveau programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 07 Le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial pour les réfugiés
- 08 Définitions communes du sans-abrisme

### 10 FACTEURS DE SANS-ABRISME

- 10 Défis spécifiques des migrants en matière de logement
- 12 Obstacles systémiques auxquels les migrants sont confrontés en matière de logement
- 13 Groupes de migrants particulièrement exposés au risque de sans-abrisme

### 15 APPRENTISSAGES CLÉS

### 21 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES

- 21 Pour les gouvernement nationaux
- 23 Pour les collectivités locales
- 26 Pour les autres acteurs

### 28 OUTILS ET RESSOURCES POUR UN APPRENTISSAGE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE SANS-ABRISME ET LA MIGRATION

### 29 RÉFÉRENCES ET SOURCES

---

# CONTEXTE

## Remerciements

Ce rapport d'apprentissage thématique a été réalisé par Lydia Stazen, Directrice de l'Institut Ruff sur le sans-abrisme global, en consolidant les idées de l'événement d'apprentissage par les pairs de 3 jours "Le lien entre le sans-abrisme et la migration", co-organisé en avril 2021 par le projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM) avec la ville de Dortmund. Les contributions des points focaux et des partenaires des villes participantes, notamment des municipalités de Dortmund, Newcastle Upon Tyne, l'Autorité combinée du Grand Manchester, la ville de Beyrouth, ainsi que de l'Initiative Viertelwerk, l'Institut mondial sur le sans-abrisme et son programme, Vanguard Cities, du Réseau d'action pour les réfugiés de Chicago, de l'ONU-Habitat Liban et de l'Association française des villes et territoires accueillants (ANVITA) ont assuré la qualité et la pertinence de la discussion. Nous tenons à remercier tous les acteurs impliqués pour leur temps et leurs précieuses contributions au cours de ces trois jours.

## A PROPOS DE MC2CM

Les mouvements migratoires intérieurs et internationaux dans la grande région méditerranéenne ont un impact direct et à long terme sur le développement des zones urbaines de la région, car celles-ci sont souvent les points de départ, de transit et de destinations des migrants. En tant que premiers interlocuteurs des habitants, les gouvernements locaux sont aussi des acteurs fondamentaux pour éliminer les obstacles à l'inclusion économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants, ainsi que pour favoriser leur contribution et participation à la vie locale. Afin de maximiser ce potentiel de développement, les gouvernements locaux doivent être reconnus comme des partenaires institutionnels dans la gouvernance des politiques migratoires et dotés des compétences, ressources et capacités nécessaires et relatives, en particulier en ce qui concerne la garantie de l'accès aux droits et aux services.

Dans ce contexte, le Projet **Migration Ville à Ville en Méditerranée** (MC2CM), lancé 2015, a pour objectif de contribuer à améliorer la gouvernance urbaine de la migration, notamment au sein d'un réseau de villes d'Afrique du nord, du Moyen-Orient et d'Europe. Les activités du projet sont regroupées en un volet **Dialogue** pour faciliter l'échange d'expériences et d'options politiques entre les villes, un volet **Connaissance** qui fait accompagner les villes partenaires dans l'étude de leur situation migratoire et la définition de leur profile, et un volet **Action** qui accompagne le transfert et la mise en œuvre d'action de coopérations.



### DIALOGUE

Favoriser le dialogue entre les villes et les parties prenantes concernées grâce à l'apprentissage et aux échanges entre pairs



### CONNAISSANCES

Soutenir la production de connaissances et l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes



### ACTION

Fournir des solutions et des outils de test durables pour relever les défis et saisir les opportunités liées à la migration

Le projet est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), en partenariat avec le Réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT).

Pour plus d'informations :

 [icmpd.org/mc2cm](http://icmpd.org/mc2cm)

 [@urban\\_migration](https://twitter.com/urban_migration)

 [Mediterranean City-To-City Migration \(MC2CM\)](https://www.linkedin.com/company/mediterranean-city-to-city-migration)

 <https://www.facebook.com/mc2cm>

## RÉSUMÉ

Le présent rapport analyse les apprentissages clés partagés lors de l'événement par les pairs portant sur le thème Le lien entre le sans-abrisme et la migration : favoriser les quartiers inclusifs, qui s'est tenu virtuellement du 28 au 30 avril 2021 et a été organisé par la municipalité de Dortmund. Le document se fonde également sur des enseignements plus étendus tirés du secteur mondial des services aux sans-abri et d'autres données et publications académiques pertinentes. Le rapport place ces apprentissages dans le cadre du projet MC2CM ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouveau programme pour les villes, du Pacte mondial sur les migrations et du Pacte mondial pour les réfugiés. Le présent rapport thématique partage non seulement des exemples concrets mais aussi des conseils utiles et des recommandations de politique sur les moyens d'aider les migrants à sortir du sans-abrisme et à trouver des logements sûrs et convenables.

03 |

Les migrants, notamment les réfugiés, éprouvent des difficultés particulières pour accéder à un logement. En raison de conflits, de catastrophes naturelles, du changement climatique et d'autres causes, la migration est souvent spontanée ; par conséquent, les villes d'accueil doivent souvent tenter de loger une population supplémentaire sans bénéficier de la planification à long-terme et d'une répartition équitable. Les migrants sont exposés à une exclusion formelle à l'aide sociale, aux services de logement et aux marchés du travail, comme conséquence des politiques visant à créer un environnement hostile qui décourage la migration. Par exemple, les refuges pour sans-abris limitent parfois l'accès aux ressortissants nationaux et aux migrants en situation régulière. Ces pratiques discriminatoires amènent parfois les migrants à vivre et à travailler dans des conditions précaires, qui les prédisposent à diverses violations des droits de l'homme. Sur le plan logistique, l'on observe souvent une coordination insuffisante entre les programmes de migration et les services de logement, ce qui donne lieu à des systèmes inefficaces et redondants. Cette convergence de forces conduit fréquemment les migrants à vivre dans les rues, dans des conditions de promiscuité, dans des camps informels et dans des situations où ils risquent d'être expulsés de force.

En dépit de ces difficultés indéniablement considérables, le rapport présente des approches innovantes et des pratiques éprouvées qui, si elles sont appliquées, peuvent se traduire par de meilleurs politiques et programmes. Ces innovations incluent des réponses concertées, des programmes préventifs, la construction de logements et la promotion immobilière sans oublier les services intégrés. Le présent document se termine par de nombreuses recommandations de politiques adressées aux gouvernements locaux et nationaux, et des approches de plaidoyer que la société civile et les autres acteurs peuvent prendre en considération comme des moyens de garantir les politiques et programmes suggérés qui, ensemble feront en sorte que les migrants puissent accéder à leur droit au logement.

---



| Borsigplatz (Source: Municipalité de Dortmund)

## CONCEPTS CLÉS

### Intersection du logement avec les droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît dans son article 13 le droit de toute personne « de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. » ainsi que « de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Par ailleurs, dans l'article 25, la Déclaration stipule que toute personne a droit à « un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement... » pris ensemble, ces articles établissent clairement le fait que toute personne, indépendamment de son origine migratoire, a un droit fondamental inhérent d'avoir un logement convenable.

Ce droit à un logement convenable est reconnu dans plusieurs engagements internationaux, tels que la Convention sur le statut des réfugiés de 1951 ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990 ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ; le Nouveau programme pour les villes de 2016 ; et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces cadres reconnaissent le logement comme une voie d'intégration et d'inclusion pour les migrants et les réfugiés. L'accès à un logement fixe, adéquat, et bien relié au reste de la ville a une incidence sur la capacité des migrants à créer des liens sociaux, à poursuivre des études, à trouver un emploi et à avoir accès aux autres opportunités et services de la ville. Avoir un logement fixe et adéquat est également une condition préalable au maintien de la santé et à la sécurité personnelle, tel que la pandémie du COVID-19 l'a clairement démontré lorsque l'ordre de « rester à la maison » constituait la première ligne de défense contre le coronavirus.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>1</sup> note qu'il est particulièrement difficile pour les migrants d'avoir accès à leur droit à un logement convenable :

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2014). The Right to Adequate Housing [Le droit à un logement convenable] [Fiche d'information]. [https://www.ohchr.org/documents/publications/fs21\\_rev\\_1\\_housing\\_en.pdf](https://www.ohchr.org/documents/publications/fs21_rev_1_housing_en.pdf)

Les personnes en déplacement, que ce soit les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées internes ou les migrants, sont particulièrement exposées à de multiples violations des droits de l'homme, notamment le non-respect du droit à un logement convenable. Les personnes déplacées sont également particulièrement exposées à la discrimination, au racisme et à la xénophobie, ce qui peut davantage interférer avec leur capacité de garantir des conditions de vie durables et décentes. Les personnes qui ont été déplacées de force ont souvent subi un traumatisme pendant leur fuite, et ont perdu les stratégies de survie et les mécanismes de soutien qu'ils connaissaient.

L'ex-rapporteuse spéciale sur le Droit au logement convenable, Mme Leilani Farha, a décrit le sans-abrisme comme « une crise mondiale des droits de l'homme » et a vivement recommandé que « l'élimination du sans-abrisme soit considérée comme une priorité transversale en matière de droits de l'homme dans la politique, la planification et le développement socio-économiques. » Mme Farha a poursuivi

en affirmant que : « les personnes en déplacement, en particulier les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées internes sont également exposés à des risques significatifs de sans-abrisme. Ces groupes sont sujets à de multiples discriminations et à de nombreux obstacles pour obtenir un logement temporaire ou permanent. »<sup>2</sup> Il est crucial d'ancrer les programmes et les politiques relatives aux migrants dans le dialogue élargi du droit de l'homme à un logement convenable afin d'orienter les services vers les personnes et pour constituer un outil permettant de tenir les gouvernements responsables.

<sup>2</sup> Farha, Leilani. (2015). Rapport de la rapporteuse spéciale sur le logement convenable comme composante du droit à un niveau de vie suffisant, et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte. (A/HRC/31/54).

## Le Nouveau programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Nouveau programme pour les villes (NPV), adopté en 2016 lors de la Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), envisage des villes qui assurent « progressivement la pleine réalisation du droit à un logement convenable ... ». En outre, il reconnaît « la nécessité d'accorder une attention particulière à la lutte contre les multiples formes de discrimination auxquelles sont confrontés ... les sans-abri ... les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées internes et les migrants, quel que soit leur statut migratoire. »<sup>3</sup> À travers ses engagements et ses appels à l'action, le Nouveau programme pour les villes mentionne systématiquement le rôle vital du logement dans la création de villes et les établissements humains dynamiques et sains et établit le lien permettant de garantir un logement accessible à la plupart des populations vulnérables, notamment les migrants.

<sup>3</sup> Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. (2016). Le Nouveau programme pour les villes. (A/RES/71/256).

L'importance du logement est fortement mise en avant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, où l'objectif de développement durable 11 vise à « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » et sa cible 11.1 est d' « assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable » De même que le Nouveau programme pour les villes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exhorte les gouvernements à mettre en œuvre des réponses globales et intégrées aux défis posés par la migration pour un développement urbain durable.



Joanna Padgett Herz (Congrégation de la Mission - Bureau de l'ONU)

## Le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial pour les réfugiés

Finalisé en 2018, le Pacte mondial sur les migrations est le « tout premier accord mondial des Nations unies sur une approche commune de la migration internationale dans tous ses aspects ».<sup>4</sup> Le Pacte définit 23 objectifs pour une meilleure gestion des migrations. Même s'il ne mentionne pas spécifiquement le logement, il « entend diminuer les risques de vulnérabilité auxquels les migrants sont confrontés durant les différentes étapes de la migration par le respect, la protection et la réalisation de leur droits fondamentaux et en leur apportant soin et assistance »<sup>5</sup> et renvoie au Nouveau programme pour les villes, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à d'autres déclarations fondatrices, pactes et traités.

De la même manière, le Pacte mondial pour les réfugiés a été affirmé en 2018 par l'Assemblée générale des Nations unies comme « un cadre de partage de responsabilités plus prévisible et plus équitable » conçu pour alléger les pressions des pays d'accueil, renforcer l'autonomisation des réfugiés, élargir l'accès aux solutions des pays tiers et soutenir les conditions dans les pays d'origine pour un retour dans la sécurité et la dignité.<sup>6</sup> La cadre d'indicateurs du Pacte fait référence à l'importance de favoriser le droit au logement comme un moyen de garantir les autres droits, tel que le droit de travailler.<sup>7</sup>

4 Nations unies. (2016). Pacte mondial sur les migrations. <https://refugeesmigrants.un.org/migration-compact>

5 Pacte mondial sur les migrations. (2018). Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. [https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713\\_agreed\\_outcome\\_global\\_compact\\_for\\_migration.pdf](https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713_agreed_outcome_global_compact_for_migration.pdf)

6 Agence des Nations Unies pour les réfugiés. (2018). Le Pacte mondial pour les réfugiés. <https://www.unhcr.org/en-us/the-global-compact-on-refugees.html>

7 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2019). Pacte mondial pour les réfugiés : Cadre d'indicateurs. <https://www.unhcr.org/5cf907854>

## Définitions communes du sans-abrisme

Le sans-abrisme est une question qui se situe à la croisée de la santé publique, de l'abordabilité du logement, de la violence familiale, de la santé mentale, de la toxicomanie, de l'urbanisation, de la discrimination raciale ou sexiste, des infrastructures et du chômage. En raison du caractère complexe du sans-abrisme, exacerbé par les particularités culturelles sur la notion de foyer, il n'existe pas de définition unique du sans-abrisme. Toutefois, il existe un spectre de définitions à travers lesquelles les pays peuvent choisir la définition qui sied le mieux à leur contexte, tout en reconnaissant qu'aucune forme de sans-abrisme n'est acceptable, mesurer la portée du problème en conséquence et choisir les interventions de programme qui abordent efficacement ce problème.

La Division de la statistique des Nations Unies classe les personnes sans-abri en deux catégories :

- Le sans-abrisme primaire (le fait de vivre dans la rue). Cette catégorie comprend les personnes qui vivent dans la rue ou sans abri.
- Le sans-abrisme secondaire. Cette catégorie comprend les personnes qui n'ont pas de lieu de résidence durable, celles qui changent fréquemment de logement. Sont également incluses les personnes qui s'installent à long - terme dans des abris « transitoires » ou des logements similaires pour les sans-abri.

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES) et ONU Habitat ont tenu une réunion de Groupe d'experts sur le sans-abrisme à Nairobi, au Kenya, en mai 2019, qui était constituée de 15 experts internationaux en matière de sans-abrisme.<sup>8</sup> Le groupe d'experts a pris en compte plusieurs définitions de sans-abrisme tel que la typologie ETHOS et les « domaines de logement » et a proposé les définitions suivantes :

<sup>8</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains. (2019). Réunion du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme : Compte-rendu. <https://unhabitat.org/expert-group-meeting-on-affordable-housing-and-social-protection-systems-for-all-to-address>

Le sans-abrisme est une condition dans laquelle une personne ou un ménage ne dispose pas d'un espace habitable, de la sécurité d'occupation, des droits et de la capacité de jouir des relations sociales, notamment de la sécurité. Le sans-abrisme est une manifestation de l'extrême pauvreté et un échec des multiples systèmes et des droits de l'homme.

Le groupe d'experts a également inclut les sous-catégories suivantes qui décrivent les différentes manifestations du sans-abrisme :

- Les personnes vivant dans la rue ou dans d'autres espaces ouverts (par exemple, les personnes dormant dans leurs voitures et les « habitants des trottoirs »)
- Les personnes vivant dans des logements temporaires ou des structures d'hébergement d'urgence (par exemple, les asiles de nuit, les foyers et d'autres types de logements temporaires, les refuges destinés aux

personnes qui fuient la violence familiale, les camps prévus pour les personnes déplacées internes, les camps ou les centres d'accueil et autres logements temporaires pour les demandeurs d'asile)

- Les personnes vivant dans des logements très inadéquats et précaires (par exemple, dans des conditions de promiscuité extrême, les bâtiments non conventionnels et les structures temporaires, notamment les bidonvilles et les établissements informels)
- Les personnes n'ayant pas accès à un logement abordable (par exemple, les personnes qui partagent temporairement leur logement avec leurs amis ou leurs parents, les personnes vivant dans des hôtels bon marché, ou des gîtes touristiques)

Les recommandations du groupe d'experts ont été intégrées dans le rapport du secrétaire général des Nations unies sur *l'Accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme*, qui relève également que « ces catégories sont fluides et interdépendantes, car les personnes passent d'une catégorie à l'autre et vice-versa ; elles ne sauraient être considérées isolément. Néanmoins, chacune de ces catégories requiert un ensemble de solutions différentes. » Le rapport du secrétaire général mentionne également que les migrants sont particulièrement vulnérables et « surreprésentés » dans les données démographiques des personnes en situation de sans-abrisme.<sup>9</sup> Les recommandations du groupe d'experts ont aussi été incluses dans la résolution du Conseil économique et social (ECOSOC) de juin 2020 sur *l'Accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme*<sup>10</sup> et dans la résolution de novembre 2021 de l'Assemblée générale sur *les politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, y compris dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)*<sup>11</sup>. Les deux résolutions relevaient que :

9 Secrétaire général des Nations-Unies. (2019). *L'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme* (en anglais). (E/CN.5/2020/3)

10 Conseil économique et social des Nations unies. (2020). *Affordable housing and social protection systems for all to address homelessness*. [L'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme.] (E/RES/2020/7).

11 Assemblée générale des Nations unies. (2021). *Inclusive policies and programmes to address homelessness, including in the aftermath of the coronavirus disease (COVID-19)* [les politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, y compris dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)]. (A/C.3/76/L.12/Rev.1).

le sans-abrisme n'est pas simplement un manque de logement physique, mais il est souvent un processus de désaffiliation étroitement lié à la pauvreté, au manque de plein-emploi productif, de travail décent et d'accès aux infrastructures, ainsi qu'à d'autres problèmes socioéconomiques qui pourraient constituer la perte de la famille, de la communauté et d'un sentiment d'appartenance et en fonction du contexte national, peut être décrit comme une condition dans laquelle une personne ou les membres d'un foyer manquent d'une surface habitable sûre, ce qui peut entraver sa capacité de jouir des relations sociales. Les personnes en situation de sans-abrisme sont les personnes vivant dans les rues, dans d'autres espaces ouverts ou des bâtiments qui ne sont pas destinés à l'habitation humaine, les personnes vivant dans des logements ou refuges temporaires et selon les législations nationales peuvent inclure entre autres, les personnes vivant dans des logements largement inadaptés sans sécurité d'occupation et sans accès aux services de base.

Même si ce qui précède ne saurait être une définition parfaite, complète ou universellement acceptée du sans-abrisme, le rapport du groupe d'experts, le rapport du Secrétaire général des Nations unies, l'ECOSOC et l'Assemblée générale des Nations unies nous fournissent un langage commun qui permet de décrire efficacement le phénomène du sans-abrisme.

## FACTEURS DE SANS-ABRISME

Le sans-abrisme est de plus en plus reconnu comme une crise mondiale des droits de l'homme qui a un impact considérable sur les droits à la vie, à la sécurité et à la dignité, en particulier pour les personnes vulnérables. Il touche les personnes issues des zones rurale et urbaine. Alors que les facteurs individuels, environnementaux, structurels et institutionnels contribuent tous au sans-abrisme, il est essentiel de comprendre le sans-abrisme comme un échec de la société, plutôt qu'individuel.

Le sans-abrisme est une question complexe. Elle se situe à la croisée de la santé publique, de la santé mentale, de la santé physique, du handicap, de l'accessibilité au logement et des infrastructures, de l'urbanisation non planifiée, de la pauvreté, du chômage, de la violence, des traumatismes, de la toxicomanie, de la discrimination sexiste, de la discrimination raciale, du changement climatique, etc. L'interaction entre ces éléments se traduit de diverses manières en fonction du contexte local. Les niveaux de sans-abrisme augmentent et diminuent en fonction des variations et des changements de l'un ou l'autre des éléments susmentionnés.

Quelle que soit sa forme, le sans-abrisme se produit lorsque des personnes ne peuvent pas avoir accès à un logement et au soutien dont ils ont besoin pour obtenir un logement fixe et convenable. Il est toujours le résultat de facteurs cumulés. La cause immédiate est souvent un choc exogène tel qu'un problème de santé, une perte d'emploi inattendue, une perte soudaine de logement en raison d'une expulsion ou de la violence familiale. Mais les facteurs socio-structurels rendent certaines personnes vulnérables au sans-abrisme, et les brèches du filet de sécurité sociale et des systèmes de services aux sans-abri peuvent prolonger le sans-abrisme ou rendre plus difficile le maintien dans le logement.

Les migrants, et bien entendu les réfugiés, constituent une population particulièrement vulnérable au sans-abrisme et à l'insécurité en matière de logement. Du fait de conflits, de catastrophes naturelles, du changement climatique entre autres causes, la migration est souvent spontanée. Les villes d'accueil sont confrontées à bon nombre de défis dans la lutte contre le sans-abrisme des migrants. Ces défis comprennent le manque de compétences, la nécessité de faire face à l'afflux de populations supplémentaires sans pouvoir bénéficier d'une planification à long terme et d'une distribution équitable des ressources, un parc immobilier limité et des ressources budgétaires restreintes.

### Défis spécifiques des migrants en matière de logement

Les groupes de migrants vivant dans les villes ont tendance à éprouver plus de difficultés à accéder à un logement convenable que les populations natives. Selon les statistiques d'intégration des migrants de l'Union européenne (UE), les migrants éprouvent des difficultés bien plus importantes pour se payer un logement. 25 pour cent des citoyens non européens consacrent plus de 40 pour cent de leur revenu disponible au logement, contre 9 pour cent des citoyens nationaux. Ce chiffre est légèrement inférieur, soit 19 pour cent, pour les citoyens qui migrent d'un autre pays de l'UE. Les données du Conseil norvégien pour les réfugiés indiquent qu'en 2014 58

pour cent des dépenses des ménages syriens étaient consacré au loyer<sup>12</sup>. Des données rapportées par le HCR<sup>13</sup> en 2017 montrent que jusqu'à 43 pour cent des ménages de réfugiés Libanais ont déclaré qu'ils empruntaient de l'argent pour pouvoir payer le loyer ou qu'ils étaient incapables de couvrir les frais de loyer et se retrouvaient par conséquent endettés. D'après les résultats de l'enquête nationale menée en 2021 par<sup>14</sup> le Haut-Commissariat au plan marocain, les ménages de migrants au sein du royaume éprouvent de plus grandes difficultés que leurs homologues nationaux pour accéder à un logement avec 61,9 pour cent des ménages déclarant soit des frais de loyer élevés, soit des garanties exigées inatteignables et des difficultés à obtenir un contrat de location.

Dans 28 pays de l'UE, les migrants dépendent de façon disproportionnée des locations privées, sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination et sont également plus susceptibles de ne pas être informés de leurs droits. En Europe, les ménages de migrants sont trois fois moins susceptibles d'être propriétaires, en particulier dans les destinations telles que l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Belgique.

Les migrants sont également plus susceptibles de vivre dans la promiscuité. Dans l'UE, la promiscuité est comprise comme le rapport entre le nombre de pièces et le nombre de membres d'un ménage. Les Nations unies, comprennent qu'une unité d'habitation est considéré comme offrant une surface habitable suffisante pour les membres d'un ménage lorsqu'il y a moins de trois personne par pièce habitable. En 2019, Les citoyens non Européens étaient deux fois plus susceptibles de vivre dans la promiscuité que les ressortissants nationaux. Près d'une personne sur quatre vivant dans un logement défavorisé ou surpeuplé fait partie d'un ménage immigré dans les pays de l'OCDE. Dans toute l'Europe, le taux de promiscuité parmi les personnes nées en dehors de l'Europe et âgées de 20 à 64 ans est de 25 pour cent, contre 17 pour cent pour les personnes nées dans le pays. Ces taux sont plus élevés (40 à 55 pour cent) en Europe Centrale et du Sud-est (Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, et Pologne) et plus faibles (<10 pour cent) en Belgique, à Chypre, en Irlande, à Malte, et aux Pays-Bas. Les données de la Banque mondiale sur la pénurie de logement en Jordanie révélaient que les familles non jordaniennes (tout particulièrement les Syriens et les Égyptiens) représentaient 73 % des personnes vivant dans la promiscuité<sup>15</sup>. Le document intitulé *Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés Syrien vivant au Liban* (en anglais)<sup>16</sup> démontre qu'en 2020, plus de la moitié (soit 58 pour cent) des ménages de réfugiés Syriens vivaient dans des refuges qui étaient en surnombre, étaient dans des conditions en dessous des normes humanitaires et/ou menaçaient de s'effondrer. Des informations similaires ont été collectées par l'enquête marocaine de 2021 menée à l'échelle nationale d'après laquelle près des trois quarts (soit 72,1 pour cent) des ménages de migrants vivent dans des habitations surpeuplées. Une étude menée par ONU Habitat Tunisie en vue de renforcer le plaidoyer en faveur d'un logement convenable face au COVID-19 a également fait ressortir le fait que les personnes d'origine subsaharienne dans le pays sont souvent confrontées à des logements insalubres et vétustes, à la promiscuité, au racisme, au sexisme, au harcèlement et à l'hostilité du voisinage, à des loyers élevés, à des revenus insuffisants, à l'exploitation et à l'expulsion<sup>17</sup>.

12 Conseil norvégien pour les réfugiés. (2014). A Precarious Existence: The shelter situation of refugees from Syria in neighbourhood countries. [Une existence précaire : la situation des réfugiés Syriens en matière d'hébergement dans les pays voisins]. <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/a-precarious-existence---the-shelter-situation-of-refugees-from-syria-in-neighbouring-countries.pdf>

13 HCR, UNICEF, PAM. (2017). Vulnerability Assessment of Syrian Refugees living in Lebanon [Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés Syrien vivant au Liban]. <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2018/01/VASyR-2017.pdf>

14 Haut-Commissariat au Plan, Royaume du Maroc. (2021). La Migration Forcée au Maroc - Résultats de l'Enquête Nationale. [https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration\\_t21608.html](https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration_t21608.html)

15 Groupe de la Banque mondiale. (2018). Examen du secteur du logement jordanien. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31622/Jordan-Housing-Sector-Assessment-Housing-Sector-Review.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

16 Coordination inter-agences des Nations Unies au Liban, HCR Liban, PAM Liban, UNICEF Liban. (2020). Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/VASyR%202020.pdf>

17 Programme des Nations Unies pour les établissements humains. (2021). Tunisie : Renforcement des systèmes de protection sociale et de secours économique pour les segments vulnérables et marginalisés de la population en réponse au COVID-19.

## Obstacles systémiques auxquels les migrants sont confrontés en matière de logement

En termes d'obstacles systémiques, les cadres politiques régissant l'accès des migrants à l'aide sociale et aux services liés au logement sont souvent hiérarchisés, certains migrants ayant accès à des droits plus importants que d'autres en raison de facteurs tels que leur statut migratoire et la durée de leur séjour.

La criminalisation du sans-abrisme est une stratégie inefficace utilisée dans de nombreuses régions pour déplacer et punir davantage les personnes sans abri et est parfois utilisée comme motif de refus ou d'annulation de l'asile ou du permis de séjour.

Les politiques qui interdisent ou prohibent le sans-abrisme sont contre-productives et pénalisent les personnes qui ont besoin d'un logement et de services d'aide.

De nombreux migrants sont également vulnérables à l'exploitation par les propriétaires et les diverses autorités, car ils sont plus susceptibles de ne pas être informés de leurs droits. Leur statut de sans-papiers peut les humilier, les criminaliser et les stigmatiser davantage, ce qui fait que la plupart des migrants ne sont pas disposés à faire usage de leurs droits, à contester les pratiques locatives abusives et à se tourner vers les services d'aide. Ces pratiques discriminatoires poussent souvent les migrants à exercer des emplois irréguliers et à vivre dans des conditions précaires, ce qui aggrave davantage leur vulnérabilité à l'expulsion forcée et au sans-abrisme.

Les migrants font souvent face à la ségrégation spatiale, étant donné que les programmes de rénovation urbaine déplacent les populations vulnérables vers les périphéries des villes, où elles ne peuvent pas facilement avoir accès aux services et aux opportunités. Lorsqu'elles n'ont pas d'autre choix, les populations de migrants, notamment les réfugiés utiliseront en dernier recours les terres disponibles pour s'y installer, tout particulièrement dans des zones qui n'ont pas de droit de propriété. De tels endroits sont parfois situés dans des zones exposées aux catastrophes naturelles ou des terres impropres à abriter des logements, à proximité des routes, des chemins de fer, de lits de rivières, de pentes, etc. En outre, la pauvreté et la marginalisation se croisent et sont souvent concentrées dans des emplacements spécifiques. L'emplacement du logement a souvent une influence sur les expériences et les opportunités que les personnes peuvent avoir, en particulier, les emplois, les services, le transport, les études, la participation civique et politique. Les inégalités spatiales dans les villes perpétuent d'autres formes d'inégalité sociale, économique, politique ou culturelle.

Les services auxquels les migrants sont parfois en mesure d'accéder sont généralement mal coordonnés, non adaptés à leurs réalités en tant que migrants, ne peuvent pas être traduits dans d'autres langues et passent par des procédures administratives complexes et longues.

Les migrants ont aussi des difficultés à accéder au marché du travail et finissent par travailler dans le secteur informel, sans les mécanismes de protection sociale liés à l'emploi formel, ou accepter des emplois mal rémunérés, ce qui affecte leur capacité à couvrir les frais de logement.

Les autorités locales et nationales n'ont généralement pas suffisamment de ressources financières et de compétences techniques pour faciliter l'inclusion des migrants dans les processus de planification et de prise de décision. Les migrants ne sont pas inclus dans les processus de participation, leurs besoins et leurs intérêts sont ignorés, et par ailleurs, les solutions et les programmes proposés ne répondent pas convenablement à leurs besoins.

### **Groupes de migrants particulièrement exposés au risque de sans-abrisme**

Les migrants sont parfois perçus comme un groupe homogène, notamment au sein des populations de sans-abri. L'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap mental ou physique, le pays d'origine, la situation légale ou le statut migratoire, le niveau d'instruction et d'autres facteurs sont tous des caractéristiques personnelles représentées parmi les sous-populations de migrants qui sont le plus susceptible de devenir des sans abri.

Par exemple, les femmes migrantes sont parfois obligées de dépendre d'un membre de famille masculin pour renouveler leurs permis de séjour ou pour avoir accès au logement par le biais du marché formel. Dans le cas des camps de réfugiés, les femmes vivent dans des tentes ouvertes, le plus souvent sans installations appropriées ; elles peuvent se sentir obligées d'aller s'installer en ville à la quête d'opportunités malgré le risque de finir à la rue. Les femmes vivant dans les refuges temporaires ou dans des situations de promiscuité, voient surtout leur dignité, leur intimité et leur sécurité personnelle menacées. Les femmes sans-abri sont confrontées à des risques accrus d'agression sexuelle, d'abus, d'enlèvement et sont au nombre de ceux qui vivent un « sans-abrisme caché », d'autant plus difficile à prendre en compte et à traiter.

De la même manière, plusieurs enfants et jeunes migrants ont subi des expériences traumatisantes durant leurs premières années de développement. Ces expériences peuvent inclure la pauvreté, les abus et la violence. La plupart des refuges n'ont pas de services adaptés aux besoins des enfants et des jeunes. En fonction de leur statut migratoire, les jeunes peuvent soudainement cesser de bénéficier de l'aide publique lorsqu'ils atteignent 18 ans et sont particulièrement exposés au sans-abrisme durant cette transition. Les preuves de résidence sont parfois requises pour une inscription à l'école, et cette condition empêche aux jeunes vivant dans des situations de logement informelles, temporaires ou instables d'avoir accès à leur droit à l'éducation.

Une autre population fortement exposée au risque de sans-abrisme sont les migrants sans papiers. Dans bon nombre de pays, la migration irrégulière est criminalisée et les personnes ayant le statut de migrant en situation irrégulière bénéficient de peu ou d'aucune aide public pour l'intégration. Dans certains cas, elles sont susceptibles d'être expulsées lorsqu'elles cherchent à obtenir de l'aide. Les migrants sans papiers éprouvent en l'occurrence d'énormes difficultés pour accéder à un logement, car il arrive que les villes appliquent des politiques de restriction qui obligent les bailleurs et les employeurs à vérifier les permis de résidence. Dans certaines villes, la location d'un logement aux migrants est une infraction pénale. Les refuges pour sans-abri

sont parfois réservés aux citoyens nationaux ou aux migrants en situation régulière et peuvent être tenus de signaler leurs clients auprès des autorités, ce qui empêche à ces migrants en situation irrégulière d'accéder à la forme la plus élémentaire de logement. Ces politiques et pratiques discriminatoires suscitent la peur et le manque de confiance et empêchent également aux migrants de bénéficier d'un logement ou des services d'aide au logement.



## APPRENTISSAGES CLÉS

Plus de 100 participants issus de 21 municipalités et associations de gouvernements locaux, 17 OSC, experts et représentants d'organisations internationales se sont réunis en ligne du 28 au 30 avril 2021 autour du thème **Le lien entre le sans-abrisme et la migration : Favoriser les quartiers inclusifs**. Les apprentissages clés et exemples concrets de cette réunion sont présentés ci-dessous.

- Les municipalités et les gouvernements nationaux doivent être sensibilisés aux défis complexes auxquels sont confrontés les migrants. Les discours autour du sans-abrisme et de la migration doivent reconnaître que les personnes issues de l'immigration sont confrontées à des questions complexes et structurelles et que le sans-abrisme n'est pas le résultat d'échecs individuels. Les discours devraient inclure un langage de cohésion sociale et des messages sur les approches fondées sur des données factuelles qui positionnent le problème comme un problème qu'il est possible de résoudre. Les campagnes de sensibilisation doivent être reliées aux plateformes politiques et de plaidoyer.

15 |

### ZOOM SUR : LE RÉSEAU D'ACTION POUR LES RÉFUGIÉS, ILLINOIS, ÉTATS-UNIS

Le Réseau d'action pour les réfugiés (Refugee Action Network) d'Illinois fait entendre la voix des réfugiés ; éduque les communautés, les leaders civiques et les médias sur les réfugiés ; et mobilise les individus et les organisations pour défendre les intérêts des réfugiés. Le réseau RAN utilise son réseau inclusif pour sensibiliser et faire face aux défis qui mènent au sans-abrisme dans la communauté des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il travaille **surtout avec les preneurs de décisions et les législateurs à dénoncer la lenteur de la procédure légale qui empêche aux réfugiés d'avoir accès aux services, au logement et aux opportunités d'emploi.**

Récemment, le réseau RAN a milité en faveur du maintien du moratoire sur les expulsions qui a été mis en place comme réponse d'urgence au COVID-19. Il a aussi plaidé auprès du gouvernement de l'État pour le financement de logements

- Il est essentiel que les municipalités et les autres partenaires clés comprennent l'hétérogénéité des migrants, afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques. Inclure les migrants en tant qu'acteurs clé dans les processus de prise de décision est une voie vers une meilleure compréhension.
-

### ZOOM SUR : BEYROUTH SOCIAL ET PROTECTION

Les conditions sociales, de sûreté et de sécurité se sont dégradées dans les quartiers pauvres de Beyrouth qui abritent les réfugiés Palestiniens et Syriens. Avant de concevoir et de mettre en œuvre toute solution, une cellule sociale municipale a été mise sur pied et a :

- Examiné une étude antérieure de l'ONU-Habitat menée sur ces quartiers et a sélectionné deux des quartiers les plus vulnérables
- **Organisé une réunion préliminaire avec les Mukhtars de ces quartiers**
- **Réalisé des entretiens pour recueillir des informations auprès des Mukhtars afin de comprendre leurs besoins spécifiques et les insuffisances des services fournis**
- Tenu des réunions avec les personnes focales des municipalités



- Le sans-abrisme et la migration constituent des domaines de travail centraux des villes et les politiques et programmes y relatifs doivent être mieux institutionnalisés et dotés de ressources. Les cadres politiques<sup>18</sup> devraient, dans la mesure du possible, être harmonisés pour répondre aux besoins locaux et rationaliser la coordination et les ressources entre les gouvernements nationaux et locaux.

<sup>18</sup> Gouvernement d'Irlande. (2007). Plan national d'action pour l'inclusion sociale 2007-2016 (en anglais). <http://www.socialinclusion.ie/documents/NAPInclusionReportPDF.pdf>

### ZOOM SUR : LE PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'INCLUSION SOCIALE 2007-2016

Le plan décennal de l'Irlande définit **un programme d'action complet et de grande envergure, avec 12 objectifs spécifiques** englobant l'éducation, l'emploi et le revenu, le logement, la santé, et l'intégration des migrants. Les objectifs font régulièrement l'objet d'un suivi pour évaluer les progrès.

- L'objectif en matière de logement inclut la qualité du logement, l'augmentation du parc immobilier, et la satisfaction des besoins de groupes de population particuliers tels que les sans-abri et les migrants.
- L'objectif en matière d'intégration inclut l'affectation d'un financement national pour les services de traduction, l'alphabétisation et les services linguistiques, en plus des services de formation et d'aide à l'emploi

- Une réponse multisectorielle et collaborative est nécessaire. La coordination, la coopération et l'échange d'informations entre les parties prenantes doivent être renforcés afin de garantir l'efficacité des mécanismes visant à prévenir le sans-abrisme des migrants. Cela comprend des liens vers des programmes d'emploi, d'entrepreneuriat, de langues et de compétences techniques. Les partenariats avec le secteur privé devraient être explorés afin de débloquer des sources de financement alternatives pour des logements abordables.

### ZOOM SUR : LE VIERTELWERK DE DORTMUND, ALLEMAGNE

La stratégie globale de Dortmund en matière de migration comporte neuf piliers focaux, notamment un sur l'emploi et un sur le logement. Un district central a des baux abusifs et des logements en dessous des normes, ainsi qu'un grand nombre de migrants en raison de l'industrie.

Une société immobilière à but non lucratif a été créée pour :

- Acheter et moderniser les logements sans déplacer les résidents
- Maintenir des loyers abordables
- Fournir des formations et des emplois aux jeunes et aux résidents au chômage grâce au processus de rénovation et d'entretien

En outre, une fois le logement réhabilité, le *Viertelwerk* entre en partenariat avec d'autres agences afin de fournir aux résidents :

- Des conseils et des liens vers des services supplémentaires
- Des activités divertissantes adaptées à l'âge et au genre
- L'aide au développement de la formation et de la langue
- Des appartements de formation pour les jeunes



- Une meilleure collecte de données relative à la migration, à la condition et l'insécurité du logement ou sans-abrisme parmi les migrants sera critique pour comprendre quelles approches sont les plus efficaces afin de les stabiliser.<sup>19</sup>

<sup>19</sup> Siqi, Z., Zhida, S., Weizeng, S. (2020). Do affordable housing programs facilitate migrants' social integration in Chinese cities? [Les programmes de logement abordable sont-ils propices à l'intégration sociale des migrants dans la société chinoise ?] *Cities*, 96.

### ZOOM SUR : L'ENQUÊTE DYNAMIQUE SUR LES MIGRANTS DE CHINE

Depuis 2009, la Commission nationale de la santé et de la planification familiale de Chine mène une enquête annuelle sur les migrants dans plus de 300 villes, en utilisant une technique d'échantillonnage aléatoire stratifié pour sélectionner les participants à l'enquête. Les participants répondent à des questions sur les caractéristiques démographiques, les conditions de logement, l'environnement du quartier, la situation professionnelle, le revenu ainsi que l'accès à la santé et aux services médicaux.

Les chercheurs ont été en mesure d'analyser si les programmes de logement abordable amélioraient le niveau d'intégration sociale des migrants dans les villes chinoises. Les résultats empiriques indiquent que les programmes de logements locatifs abordables ont un bien meilleur effet pour faciliter l'intégration sociale des migrants, tandis que le programme de logements abordables occupés par leur propriétaire n'a pas un effet satisfaisant.

À partir des données obtenues, les chercheurs ont conclu que le gouvernement chinois devait définir des politiques qui encouragent le mélange des communautés, tant les migrants que les résidents locaux et fournir des logements locatifs plus abordables.

- Aider les migrants et les acteurs à comprendre les droits des migrants dans le cadre des législations nationales et internationales, ainsi que les services accessibles au niveau local, améliorera l'intégration. Cela est possible par le biais de centres d'information, ainsi que par des programmes « ambassadeurs » qui exploitent les connaissances et l'expertise des migrants de longue date entre pairs.

### ZOOM SUR : A BED EVERY NIGHT DU GRAND MANCHESTER, ROYAUME-UNI

Le programme du Grand Manchester A Bed Every Night fournit un lit temporaire et une assistance à toute personne qui dort dans les rues, notamment les migrants. Selon la législation du Royaume-Uni, les migrants n'ont pas recours aux fonds public, par conséquent, le programme A Bed Every Night utilise les fonds caritatifs pour fournir de l'aide aux migrants.

Un travailleur principal est présent dans chaque propriété pour fournir une aide aux occupants. **Des conseils et un soutien spécialisés en matière d'immigration sont également disponibles. Ce mécanisme a permis à plusieurs utilisateurs de régulariser leur statut de migrant. Cela a aussi eu pour effet une meilleure compréhension par les migrants et les prestataires de service des possibilités qui sont à leur portée**, malgré les restrictions sur les services fournis par les fonds publics.

- Les autorités locales et les acteurs doivent surveiller la discrimination et les violations en matière de logement, en particulier celles qui conduisent aux expulsions illégales.

### ZOOM SUR : HOUSING MONITOR, LIBAN

Housing Monitor est un projet de défense du droit au logement à Beyrouth, géré par Public Works Studio. Il fournit une base de données sûre et sécurisée pour que les gens puissent signaler les violations du droit au logement et répond aux besoins des individus en matière de logement en leur donnant accès à des services juridiques et sociaux, en sensibilisant les groupes vulnérables, en particulier les réfugiés et les travailleurs domestiques migrants, qui ont une représentation juridique limitée et/ou une connaissance limitée de leurs droits.

Housing Monitor travaille avec des associations de résidents, des coalitions et des partenariats avec des organisations telles que *Legal Agenda*, *Anti-Racism Movement* et *Lebanese Union for People with Physical Disabilities*, établissant des canaux par lesquels les personnes peuvent exiger leurs droits au logement. Il mobilise les efforts de plaidoyer locaux pour exiger une réforme de la politique du logement.



- Les systèmes efficaces pour mettre fin au sans-abrisme doivent également inclure des stratégies<sup>20</sup> de prévention qui « ferment le robinet » des personnes qui entrent dans le sans-abrisme.. Les programmes de prévention qui répondent aux besoins de logement des migrants avant qu'ils n'aient besoin d'accéder aux refuges d'urgence ou de dormir dans la rue doivent avoir la priorité.

<sup>20</sup> Oudshoorn, A., Benbow, S., Esses, V., Baker, L., Annor, B., Coplan, I., Shantx, J., Ezukuse V. (2020). Homelessness Prevention for Refugees: Results From an Analysis of Pathways to Shelter [Prévention du sans-abrisme chez les réfugiés : Résultats d'une analyse de l'accès au logement]. *European Journal of Homelessness*, 14(2).

### ZOOM SUR : NEWCASTLE UPON TYNE, ROYAUME-UNI

Newcastle upon Tyne est une ville sanctuaire et figure systématiquement parmi les 20 premières zones d'autorité locale qui accueillent des demandeurs d'asile bénéficiant d'une aide publique au logement, mais ces droits prennent fin après seulement trois ou quatre semaines.

Un groupe de migration inter-conseils a été formé et a **sélectionné des organisations partenaires chargées d'identifier et de soutenir les réfugiés au moment où ils cessent de bénéficier des droits publics pour prévenir le sans-abrisme**. Ces partenaires offrent aux réfugiés divers services et les aident à explorer les ressources qui peuvent les faire passer à la stabilité de logement.



# RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES

La capacité d'une ville à répondre au flux migratoire et la capacité d'atténuer les changements rapides qui se produisent dépendra de la compatibilité entre les politiques migratoires nationales et locales liées au logement. Par ailleurs, la capacité de la ville à entreprendre des solutions pratiques sera fonction de leur capacité à créer des partenariats avec d'autres acteurs clés. Ci-dessous figurent une série de recommandations couvrant les politiques et les pratiques que les gouvernements et les autres acteurs devront prendre en compte pour créer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des interventions concrètes qui aideront les migrants à obtenir un logement stable.

## Pour les gouvernement nationaux

- Admettre que des politiques migratoires bien orientées sont en mesure de contribuer à la circulation de l'argent, à l'augmentation des recettes publiques, des connaissances et des idées entre les villes d'origine et de destination, ainsi qu'à l'amélioration de la cohésion sociale et des moyens de subsistance de l'ensemble de la communauté.
- Collaborer avec les chercheurs universitaires, les organisations de la société civile et les personnes ayant vécu l'expérience du sans-abrisme et de la migration pour effectuer un examen des définitions communes du sans-abrisme et adopter une législation qui détermine leur définition nationale du sans-abrisme. Il est recommandé que cette législation décrive les groupes qui sont particulièrement vulnérables au sans-abrisme dans leurs pays, notamment les migrants. Il est recommandé que cette législation reconnaisse la Déclaration universelle des droits de l'homme et plus exactement le droit à un niveau de vie décent, notamment au logement.
- Habilitier le bureau national des statistiques à mener des stratégies de dénombrement détaillées qui collectent les données sur le sans-abrisme et explorent les moyens par lesquels ces données peuvent s'appliquer à la prise de décision. Il est recommandé que ces efforts de collecte de données observent les cinq principes de la Charte des données inclusives:<sup>21</sup>
  - Principe 1 : Toutes les populations doivent être incluses dans les données
  - Principe 2 : Toutes les données doivent, dans la mesure du possible, être ventilées afin de décrire avec précision toutes les populations
  - Principe 3 : Les données doivent provenir de toutes les sources disponibles

<sup>21</sup> Partenariat mondial pour le développement durable. (2018). Charte des données inclusives. [https://www.data4sds.org/sites/default/files/2018-08/IDC\\_onepager\\_Final.pdf](https://www.data4sds.org/sites/default/files/2018-08/IDC_onepager_Final.pdf)

- Principe 4 : Les responsables de la collecte des données et de la production de statistiques doivent être redevables
- Principe 5 : La capacité humaine et technique à recueillir, analyser et utiliser des données ventilées doit être renforcée, y compris par un financement adéquat et durable
- Mettre sur pied des groupes de travail transversaux composés de hauts fonctionnaires représentant de manière exhaustive les ministères du logement, des sans-abri, de la santé, des migrations, du travail et de l'emploi, les gouvernements locaux et d'autres ministères ou départements qui supervisent la mise en œuvre de la législation et des programmes connexes. Ce groupe de travail devrait examiner et harmoniser les politiques, les programmes, les communications pour une prestation de services renforcée.

#### ZOOM SUR : CONSEIL INTER-AGENCES DES SANS-ABRI DES ÉTATS-UNIS

Le Conseil inter-agences des sans-abri des États-Unis (USICH) **coordonne et catalyse la réponse nationale au sans-abrisme, en réunissant et en travaillant en partenariat étroit avec 19 ministères nationaux.**

Ces ministères comprennent le Département de la sécurité intérieure, qui supervise les services d'immigration et de citoyenneté.

L'USICH travaille avec les gouvernements nationaux, étatiques et locaux afin de créer des partenariats, d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible et de mettre en œuvre les meilleures pratiques fondées sur des données factuelles afin d'atteindre les objectifs du Plan stratégique des États-Unis pour prévenir et mettre fin au sans-abrisme.

Le conseil se réunit quatre fois par an, en plus des groupes de travail inter-agences axés sur des questions et activités clés. Ces réunions sont toutes axées sur l'identification de stratégies à fort impact et l'alignement des efforts.

- Examiner et abroger les lois qui criminalisent, discriminent et provoquent l'exclusion sociale des migrants.

### ZOOM SUR : LES LIGNES DIRECTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable a publié des lignes directrices sur la mise en œuvre de ce droit. La ligne directrice 5 aborde spécifiquement le sans-abrisme et la criminalisation.

« Les États devraient donner accès à un hébergement d'urgence sûr, sécurisé et digne, avec les aides nécessaires et sans discrimination pour quelque motif que ce soit, y compris le statut migratoire, la nationalité, le sexe, la situation familiale, l'identité sexuelle, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, la dépendance à l'alcool ou aux drogues, le casier judiciaire, les amendes impayées ou la santé. Les États devraient prendre des mesures spéciales pour protéger les droits des enfants en situation de rue.

Les individus et les familles devraient avoir accès à un logement permanent convenable afin de ne pas être contraints de recourir à un hébergement d'urgence pendant de longues périodes.

Les États devraient interdire et traiter la discrimination fondée sur le fait d'être sans abri ou sur tout autre statut de logement et abroger toutes les lois et mesures qui criminalisent ou pénalisent les sans-abri ou les comportements associés au fait d'être sans abri, comme le fait de dormir ou de manger dans des lieux publics. L'expulsion forcée des sans-abri des espaces publics et la destruction de leurs biens personnels doivent être interdites. Les sans-abri doivent être protégés de la même manière contre toute ingérence dans la vie privée et le domicile, quel que soit l'endroit où ils vivent. »

- Adopter une législation exigeant qu'un certain pourcentage de parc immobilier abordable soit créé ou entretenu chaque année, un certain pourcentage de ce parc étant réservé aux personnes et aux familles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
- Dans la mesure du possible, fournir aux gouvernements locaux les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre et améliorer les programmes et services de logement destinés aux migrants. Les gouvernements nationaux devraient fixer et tenir les gouvernements locaux et les autres agences financées responsables de l'atteinte de résultats particuliers, tels qu'une réduction du nombre de migrants en situation de sans-abrisme de rue ou de refuge et une augmentation du nombre de migrants qui obtiennent un logement permanent. Ces résultats devraient faire l'objet d'un suivi régulier et les programmes devraient être adaptés en fonction des données.

### Pour les collectivités locales

- S'assurer que les bureaux locaux de statistique s'harmonisent et se coordonnent avec le bureau national des statistiques sur les stratégies de dénombrement exhaustives qui collectent les données ventilées sur le sans-abrisme.
- Reproduire le groupe de travail transversal national pour en obtenir une version locale avec ses fonctionnaires en charge du logement,

des sans-abri, de la santé, des migrations, du travail et de l'emploi, et d'autres ministères qui se réunissent régulièrement pour examiner les programmes connexes. Les gouvernements locaux doivent considérer comment encourager la collaboration des entreprises, des chercheurs universitaires et des groupes de la société civile.

- Interdire et surveiller la discrimination dans l'accès au logement sur la base de la nationalité, de l'ethnicité, de la religion et impliquer tous les membres de la société dans la lutte contre la discrimination dans le marché privé du logement.
- Dans la mesure du possible, compléter le financement national, fournir les ressources financières aux organisations de la société civile et autres acteurs pour mettre en œuvre et améliorer les programmes de logement et les services fournis aux migrants. Les gouvernements locaux doivent fixer et tenir les agences financées responsables de la réalisation de résultats particuliers qui renforcent les mandats de résultats nationaux. Ces résultats devraient faire l'objet d'un suivi et les programmes devraient être adaptés en fonction des données.
- Adopter une législation exigeant qu'un certain pourcentage de parc immobilier abordable soit créé ou entretenu chaque année, un certain pourcentage de ce parc étant réservé aux personnes et aux familles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Les logements devraient être intégrés dans les quartiers existant ayant un accès aux services et opportunités, et non dans les périphéries de la ville ou les emplacements indésirables.
- Promouvoir l'utilisation du réaménagement urbain et l'utilisation de logement vacant, lorsqu'il est disponible aux fins de logement des migrants.

### ZOOM SUR : TUNIS : LE PROJET OUKALAS

Organisé autour de deux principaux objectifs, le projet vise à améliorer les conditions de vie des résidents de la Médina, dont plusieurs sont des migrants internes, tout en restaurant les bâtiments et les monuments du quartier. Le projet a donné la priorité aux groupes vulnérables, définis comme des familles vivant dans des bâtiments présentant un risque imminent d'effondrement ; des familles très pauvres ; des personnes âgées vivant de manière indépendante ; et des ménages dirigés par des femmes.

Le projet comprend les activités suivantes :

- La réinstallation des familles vivant à Oukalas dans 2 000 nouvelles unités de logements équipés des services et infrastructures de base (électricité, eau potable, sanitaires, routes, éclairage public, écoles, marchés, etc.)
- La démolition de vieux bâtiments présentant des risques d'effondrement et leur remplacement par des bâtiments nouvellement construits pour fournir un abri aux groupes et individus vivant à Oukalas

- L'octroi de prêts au logement à des ménages sélectionnés pour la rénovation et la réhabilitation de leurs appartements
- La restauration et la réhabilitation de bâtiments publics et de monuments historiques.



25 |

- Envisager la création et la mise en œuvre de programmes qui accueillent et intègrent les migrants dans le tissu communautaire, tels que les événements et activités culturels, les groupes d'ambassadeurs de voisinage et des méthodes similaires.
- Envisager l'établissement ou l'expansion de stratégies de médiation entre les éventuels locataires et propriétaires.

### ZOOM SUR : PROVIVIENDA DE MADRID, ESPAGNE

Le programme de médiation locative de Provivienda sert d'entremetteur entre les propriétaires et les personnes à faibles revenus et bénéficiant d'une aide sociale limitée, afin d'ouvrir des opportunités sur le marché de la location qui ne seraient pas disponibles autrement. Le programme vise particulièrement les individus ayant un revenu faible et une aide sociale limitée, notamment les réfugiés, les migrants, les personnes vivant dans le sans-abrisme.

Provivienda travaille avec les autorités locales qui orientent des personnes vers le programme et ce dernier travaille avec les propriétaires pour organiser le logement. Pour attirer les propriétaires, Provivienda offre et organise des garanties d'assurance multirisque pour le paiement de loyer, même si on leur fait rarement appel car les loyers impayés sont rares dans le programme. Les loyers convenus sont moins élevés d'environ 20 pour cent par rapport à ceux du marché de la location, mais restent attractifs pour les propriétaires, en particulier ceux dont la propriété est restée vide.

Provienda fournit aussi un ensemble de services comprenant l'information et la formation des locataires et des propriétaires sur les droits et responsabilités dans le cadre du droit de bail ; l'évaluation des biens de location y compris les estimations et les inventaires du mobilier, la sélection et l'invitation des candidats des biens identifiés, la rédaction de contrats, et le suivi et l'assistance en cas de problème, la résiliation de contrats, les défauts de paiement, etc., ces services sont fournis sans frais. De plus, le programme fait des arrangements pour que les personnes seules qui n'ont pas d'amis avec qui partager leur logement puissent aménager avec d'autres personnes dans des groupes de *vie commune*.

## Pour les autres acteurs

Reconnaître que la prévention et l'élimination du sans-abrisme des migrants nécessitera une approche pansociétale, il est par ailleurs recommandé que :

- Les personnes ayant une expérience vécue du sans-abrisme et de la migration soient intégrées à tous les niveaux de la conception des programmes et des politiques, en tant que véritables partenaires dans la création et la mise en œuvre de solutions.

### ZOOM SUR : RÉSEAU CANADIEN DE LEADERSHIP EN MATIÈRE D'EXPÉRIENCE VÉCUE

Le Réseau canadien de leadership en matière d'expérience vécue (CLELN) est un collectif de personnes diverses ayant vécu l'expérience du sans-abrisme et d'expertise en matières d'organisation, de sensibilisation, d'encadrement et de soutien par les pairs au niveau local. Sous la devise « rien sur nous sans nous », ils travaillent pour s'assurer que les voix des personnes ayant une expérience vécue soient au premier plan de toutes les questions concernant le sans-abrisme.

Ils valorisent, sont à l'écoute et concrétisent les voix et les idées des personnes ayant une expérience vécue du sans-abrisme et de l'insécurité en matière de logement dans les discussions politiques et les débats publics.

Le CLELN a développé des formations pour soutenir la transformation des programmes et services destinés aux sans-abri, et organise des séminaires en ligne et diffuse des ressources sur la défense de l'expérience vécue, les politiques d'équité et de diversité, et le développement de l'emploi et du leadership.

- Les entités mondiales et régionales devraient élaborer des programmes conjoints sur les migrants et les villes, en mettant l'accent sur les autorités locales, en développant des politiques urbaines et de logement dans le cadre des droits de l'homme.
- Les institutions universitaires et de la société civile devraient participer au renforcement des données factuelles sur l'accès des migrants à un logement convenable et sur les résultats obtenus en la matière.

- Les outils normatifs communs, les modules de renforcement de capacité, et les outils d'activité sur le terrain liés à la migration et au sans-abrisme doivent être développés.
- Les entrepreneurs, les entreprises, les écoles spécialisées et les programmes de formation tels que les apprentissages doivent servir à promouvoir une économie diverse et soutenir les nouvelles opportunités de travail.
- Les secteurs du développement, de l'immobilier et du financement en matière de logement, doivent être impliqués dans les opportunités permettant de faciliter l'accès des migrants à un logement convenable.

# OUTILS ET RESSOURCES POUR UN APPRENTISSAGE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE SANS- ABRISME ET LA MIGRATION

## Canada

Ressources du centre de recherche pour les sans-abri sur « les nouveaux arrivants, y compris les immigrés et les réfugiés »

<https://www.homelesshub.ca/about-homelessness/population-specific/newcomers>

## Europe

Ressources de la FEANTSA sur le thème de la migration

<https://www.feantsa.org/en/resources/resources-database?theme=migration>

## Royaume-Uni

Ressources de Homeless Link sur « les citoyens non Britanniques »

<https://www.homeless.org.uk/our-work/resources/non-uk-nationals>

## États-Unis

Ressources sur l'immigration de *Alliance to End Homelessness*

[https://endhomelessness.org/category/immigration/?post\\_type=resource](https://endhomelessness.org/category/immigration/?post_type=resource)

## International

Ressource sur la migration de Institute of Global Homelessness Hub

<https://ighhub.org/search-library?k=migration>

## RÉFÉRENCES ET SOURCES

Farha, Leilani. (2015). Rapport de la rapporteuse spéciale sur le logement convenable comme composante du droit à un niveau de vie suffisant, et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte. (A/HRC/31/54). [https://ap.ohchr.org/documents/dpage\\_e.aspx?si=a/hrc/31/54](https://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=a/hrc/31/54)

Pacte mondial sur les migrations. (2018). Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. [https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713\\_agreed\\_outcome\\_global\\_compact\\_for\\_migration.pdf](https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713_agreed_outcome_global_compact_for_migration.pdf)

Gouvernement d'Irlande. (2007). Plan national d'action pour l'inclusion sociale 2007-2016 (en anglais). <http://www.socialinclusion.ie/documents/NAPinclusionReportPDF.pdf>

Haut-Commissariat au Plan, Royaume du Maroc. (2021). La Migration Forcée Au Maroc - Résultats de l'Enquête Nationale. [https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration\\_t21608.html](https://www.hcp.ma/downloads/Enquete-Nationale-sur-la-Migration_t21608.html)

Hermans, K., Dyb, E., Knutagård, M., Novak-Zezula, S., Trummer, U. (2020). Migration and Homelessness: Measuring the Intersections [Migration et sans-abrisme : jauger les intersections]. *European Journal of Homelessness*, 14(3).

29

Kaur H., Saad A., Magwood O., Alkhateeb Q., Mathew C., Khalaf G., Pottie K. (2021) Understanding the health and housing experiences of refugees and other migrant populations experiencing homelessness or vulnerable housing: a systematic review using GRADE-CERQual [Comprendre les expériences en matière de santé et de logement des réfugiés et autres populations migrantes sans abri ou en situation de logement vulnérable : une revue systématique utilisant GRADE-CERQual]. *CMAJ Open*, 9(2).

Conseil norvégien pour les réfugiés. (2014). A Precarious Existence: The shelter situation of refugees from Syria in neighbouring countries. [Une existence précaire : la situation des réfugiés Syriens en matière d'hébergement dans les pays voisins] <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/a-precarious-existence---the-shelter-situation-of-refugees-from-syria-in-neighbouring-countries.pdf>

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. (2019) Lignes directrices sur la mise en œuvre du droit à un logement convenable. <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/GuidelinesImplementation.aspx>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2014). The Right to Adequate Housing [Le droit à un logement convenable] [Fiche d'information]. [https://www.ohchr.org/documents/publications/fs21\\_rev\\_1\\_housing\\_en.pdf](https://www.ohchr.org/documents/publications/fs21_rev_1_housing_en.pdf)

Oudshoorn, A., Benbow, S., Esses, V., Baker, L., Annor, B., Coplan, I., Shantx, J., Ezukuse V. (2020). Homelessness Prevention for Refugees: Results From an Analysis of Pathways to Shelter [Prévention du sans-abrisme chez les réfugiés : Résultats d'une analyse de l'accès au logement]. *European Journal of Homelessness*, 14(2).

---

Siqi, Z., Zhida, S., Weizeng, S. (2020). Do affordable housing programs facilitate migrants' social integration in Chinese cities? [Les programmes de logement abordable sont-ils propices à l'intégration sociale des migrants dans la société chinoise ?] *Cities*, 96.

United Nations. (2016). Pacte mondial sur les migrations. <https://refugeesmigrants.un.org/migration-compact>

Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. (2016). Le Nouveau programme pour les villes. (A/RES/71/256). <https://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>

Assemblée générale des Nations unies. (2021). Inclusive policies and programmes to address homelessness, including in the aftermath of the coronavirus disease (COVID-19) [Les politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, y compris dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)]. (A/C.3/76/L.12/Rev.1). <https://digitallibrary.un.org/record/3953766?ln=fr>

Conseil économique et social des Nations unies. (2020). L'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme. (E/RES/2020/7). <https://digitallibrary.un.org/record/3869551?ln=ar>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2019). Pacte mondial pour les réfugiés : Cadre d'indicateurs. <https://www.unhcr.org/5cf907854>

Agence des Nations Unies pour les réfugiés. (2018). Le Pacte mondial pour les réfugiés. <https://www.unhcr.org/en-us/the-global-compact-on-refugees.html>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains. (2019). Réunion du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme : Compte-rendu. <https://unhabitat.org/expert-group-meeting-on-affordable-housing-and-social-protection-systems-for-all-to-address>

United Nations Human Settlement Programme. (2021). Tunisie : Renforcement des systèmes de protection sociale et de secours économique pour les segments vulnérables et marginalisés de la population en réponse au COVID-19.

Coordination inter-agences des Nations Unies au Liban, HCR Liban, PAM Liban, UNICEF Liban., (2020) Vulnerability Assessment of Syrian Refugees living in Lebanon [Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés Syrien vivant au Liban] 2020. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/VASyR%202020.pdf>

HCR, UNICEF, PAM. (2017). Vulnerability Assessment of Syrian Refugees living in Lebanon [Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés Syrien vivant au Liban]. <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2018/01/VASyR-2017.pdf>

Secrétaire général des Nations unies. (2019). L'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement abordable pour lutter contre le sans-abrisme. (E/CN.5/2020/3.). [https://digitallibrary.un.org/record/3840349?ln=zh\\_CN](https://digitallibrary.un.org/record/3840349?ln=zh_CN)

Groupe de la Banque mondiale. (2018). Examen du secteur du logement jordanien. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31622/Jordan-Housing-Sector-Assessment-Housing-Sector-Review.pdf?sequence=1&isAllowed=y>



